

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ÉGALITÉ DES FILLES ET DES GARÇONS À L'ÉCOLE

Développements

L'égalité, c'est le principe selon lequel tous les citoyens ont les mêmes droits. Ainsi, l'école devrait assurer l'égalité entre l'ensemble de ces élèves que ceux-ci soient des filles ou des garçons.

Les auteurs de cette proposition de décret ont mis en avant trois grands domaines dans lequel l'égalité devrait être renforcée :

- L'égalité lors des activités

Qu'il s'agisse des jeux dans la cours, lors des leçons d'éducation physique ou lors des représentations et spectacles scolaires, les élèves ressentent une différence selon s'ils sont une fille ou un garçon.

- L'acceptation des différences

Il y a une attention à porter sur le jugement porté par les autres, adultes ou enfants, par rapport au caractéristiques physiques, comportementales et au style vestimentaire qui doit correspondre à son genre. En effet, les attentes que l'on peut avoir peut varier selon s'il s'agit d'une fille ou d'un garçon.

- Les respect de la vie privée

L'égalité entre les filles et les garçons doit être assurée en particulier sur le respect de la vie privée. Ce respect de la vie privée doit assurer des lieux privatifs séparés (toilettes, vestiaires, sanitaires, etc.).

Cette proposition de décret vise à apporter des outils à mettre en place pour améliorer la qualité de vie à l'école, en particulier au niveau de l'égalité entre les filles et les garçons.

20 mars 2018 - Proposition de décret relatif à l'égalité des filles et des garçons à l'école

Article 1 - Application

Cette proposition de décret sera appliquée dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dès la rentrée 2018.

Article 2 - Conseil d'école

Un conseil d'école est mis en place au début de l'année avec les membres suivants ; un délégué de chacune des classes, la direction et deux représentants des enseignants. Celui-ci se réunit tous les mois pour veiller au climat de l'école.

Lors du début d'année, une charte est mise en place dans l'école et dans les classes. Celle-ci devra reprendre un point portant sur l'égalité entre l'ensemble des élèves ainsi que des sanctions qui devront être établies par classes en cas de non-respect de la charte. La charte doit être signée par l'ensemble des élèves.

Tout au long de l'année, les élèves peuvent écrire un mot expliquant leur problème et placer celui-ci dans l'urne du conseil d'école. Tous les mots seront lus lors du conseil d'école et une proposition de solution devra être trouvée. Le conseil d'école aura également la responsabilité de veiller à l'organisation des jeux mixtes mensuels.

Article 3 - Jeux mixtes

Une fois par mois, les élèves participent à une activité commune en équipe mixte. Ces activités varieront chaque mois et pourront être de tous styles. Cette activité mensuelle aura pour but rapprocher tous les élèves et de faire découvrir à tous de nouveau jeux. Les activités seront organisées à tour de rôle par les classes et se dérouleront pendant un temps de midi ou une période de cours.

Article 4 - Intervenants extérieurs

Des modules de sensibilisation à l'égalité permettront de faire intervenir des personnes extérieures formées sur ce sujet, comme par exemple le PMS. Un module par année scolaire et par classe est recommandé.

Classe de 6^{ème} année primaire de l'école communale de Montfort – Esneux

Camille, Maxime, Olivia, Alais, Gauthier, Malo, Vanina, Romane, Lily, Naïa, Noémie, Oscar, Nicolas, Margaux, Victor, Igor et Zoë.